



COMITÉ
RÉGIONAL
BRETAGNE

Rennes, le 30 novembre 2025

DESTINATAIRES :

- Clubs GR Bretagne
- Membres CT GR
- Déroulement

Réf :

Affaire suivie par : Nathalie CORDEAU

Objet : Compétition régionale des individuels Fédéral et Performance GR – 13 et 14 décembre 2025 à Brest

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Nous vous informons que la compétition régionale des individuels Fédéral et Performance de Gymnastique Rythmique se déroulera :

Les samedi 13 et dimanche 14 décembre 2025

Salle Guegueniat

Rue de Quimper - BREST

Selon l'organigramme suivant :

Samedi 13 décembre :

13h - 14h	Réunion de juges
14h30 – 15h40	National 8-9 ans, 10 ans, 11 ans, Régional 10-11 ans, Fédéral 10-11ans
16h00 – 17h55	Fédéral 12-13 ans, Régional 16-17 ans et 14-15 ans
18h15 – 19h29	National C 14-15 ans et 18 ans et plus, National B 12-13 ans, 14-15 ans, 16- 17 ans, 18 ans et plus

Palmarès vers 19h45

Dimanche 14 décembre :

9h30 - 10h15	Réunion de juges
10h30 – 12h05	Régional 18 ans et plus Fédéral 18 ans et plus
12h10 – 13h15	Pause
13h30 – 14h50	Fédéral 14-15 ans, National C 10-11 ans, 12-13 ans, 16-17 ans, Régional 12-13 ans Fédéral 16-17 ans

Palmarès vers 15h15

- **Engagym** : Pour les catégories suivantes, merci de bien enregistrer les musiques de vos gyms aux engins suivants :
 - Régional 10-11ans : engin libre
 - Régional 12-13ans : engin libre
 - Régional 14-15ans : engin libre
 - Régional 16-17ans : engin libre
 - Régional 18ans & + : engin libre
 - National B 18ans & + : ballon et engin libre
 - National A 16-17ans : cerceau et engin libre
 - National A 18ans & + : massues et engin libre
- **Forfaits** : il appartient à chaque club de déclarer forfait en cas de non-participation, via l'interface Engagym.
 - Forfait déclaré pour la date de forclusion (**3 décembre 2025**) : pas de droit d'engagement à régler (sauf si demande de repêchage pour le niveau supérieur), pas d'amende ;
 - Forfait justifié après la date de forclusion (**après le 3 décembre 2025**) : droit d'engagement dû, pas d'amende. Un justificatif doit être fourni (certificat médical, attestation de l'employeur ou de l'établissement scolaire...). Le club a cependant l'obligation de mettre un juge à disposition pour la compétition.
 - Forfait non déclaré ou déclaré après la date de forclusion et non justifié : droit d'engagement dû et application de l'amende en vigueur. Le club a cependant l'obligation de mettre un juge à disposition pour toute la compétition.
- **Règlement des engagements** : montant de l'engagement : se référer à Engagym. Le bordereau automatiquement édité fait office de facture et correspond au montant des droits d'engagements dus arrêtés **au 3 décembre 2025**.

Attention le montant exact du bordereau sera effectif au 12 novembre 2024 (tout bordereau téléchargé avant cette date ne tiendra pas compte des éventuels forfaits).

Les gymnastes ne seront pas autorisées à concourir si les engagements n'ont pas été réglés.

Le règlement des droits d'engagements est à effectuer en privilégiant le virement auprès du Comité Bretagne de Gymnastique. Si paiement par chèque, merci de le libeller à l'ordre de « Comité de Bretagne FFGym » et de l'adresser au Comité Bretagne de Gymnastique - 4 allée Marie Berhaut – 35000 Rennes.

 - **Juges** : Les clubs doivent obligatoirement proposer 2 juges pour toutes les rotations de la compétition dont au moins 1 juge de niveau 3 au minimum. Tout club qui dérogera à cette règle se verra infliger les sanctions prévues.
Les juges doivent OBLIGATOIREMENT participer à la réunion de juges. Les juges doivent être en tenue réglementaire. Inscriptions des juges sur **Engagym jusqu'au 5 décembre 2025**.
 - **L'ordre de passage** sera consultable 7 jours avant la compétition sur le site du comité www.ffgymbretagne.com



Franck DUFOUR
Vice-président en charge des compétitions